

▪ Qui peut écrire dans ce registre ?

- Tous les citoyens sont invités à consigner leurs observations, remarques et suggestions concernant le futur document d'urbanisme intercommunal.

- Attention, il ne s'agit pas d'un registre d'enquête publique mais d'un simple registre d'observations. Aussi, ces observations pourront ou non faire l'objet d'une réponse de la part de la CAMSMN.

Les observations portées dans ce registre seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration des documents du PLUi-H.

- Ce registre est à votre disposition durant tout le déroulement de la procédure d'élaboration du futur PLUi-H

▪ Comment utiliser ce registre ?

- Si vous le souhaitez, indiquez vos noms et prénoms, ainsi que toute information que vous jugerez utile à l'analyse de vos observations (par exemple : références cadastrales, photos etc.).

- Vous pouvez joindre des documents pour motiver vos observations.

- Merci d'indiquer la date à laquelle vous consignez vos observations.

▪ Quels sont les autres moyens à dispositions pour exprimer votre avis sur le PLUi-H ?

- Au siège de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie et dans chacune des mairies du territoire, un registre sera mis à disposition de la population, tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-H, qui pourra y consigner ses remarques et observations, aux heures et jours d'ouvertures habituels ;

- Le public pourra également faire part de ses observations et remarques par écrit, tout au long de la procédure, en les adressant par courrier à :

Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie
Concertation sur le PLUi-H
1, rue général Ruel BP540
50305

- Vous pouvez également écrire à l'adresse PLUi : plui@msm-normandie.fr

Pour tout renseignement :

Direction Ingénierie et Aménagement – Communauté d'agglomération Mont Saint Michel –
Normandie

1 rue Général Ruel, 50 305 Avranches
02.33.89.67.00 – plui@msm-normandie.fr